#### **DEPARTEMENT DE LA REUNION**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL LE PORT – LA POSSESSION

: 64

: 41

: 8

: 15

Envoyé en préfecture le 06/09/2024

Reçu en préfecture le 06/09/2024

Publié le 20/09/2024

ID : 974-249740101-20240906-2024\_098\_CC\_12-DE

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 2 septembre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE DEUX SEPTEMBRE à 14 h

00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la

présidence de M. Emmanuel SERAPHIN, Président.

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

### **OBJET**

Nombre de membres en exercice

AFFAIRE N°2024\_098\_CC\_12 Modification des statuts de la régie communautaire d'eau et d'assainissement La Créole

Nombre de votants: 48

Nombre de présents

Nombre d'absents

Nombre de représentés

#### NOTA:

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le : 27 août 2024

 date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le 09/09/2024

## **ÉTAIENT PRÉSENT(E)S:**

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Irchad OMARJEE - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIANT - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - Mme Eglantine VICTORINE - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - M. Maxime FROMENTIN - Mme Florence HOAREAU - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - Mme Marie ALEXANDRE - M. Pierre Henri GUINET - M. Philippe LUCAS - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Josian ACADINE - Mme Audrey FONTAINE - M. Christophe DAMBREVILLE - M. Jean MARCEAU

### ETAIENT ABSENT(E)S:

M. Tristan FLORIANT - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Virginie SALLE - M. Julius METANIRE - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Alain BENARD - Mme Lucie PAULA - M. Karl BELLON - M. Philippe ROBERT - Mme Brigitte DALLY - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean François NATIVEL

## **ETAIENT REPRESENTE(E)S:**

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Suzelle BOUCHER procuration à Mme Helene ROUGEAU - Mme Melissa PALAMA-CENTON procuration à Mme Audrey FONTAINE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER procuration à M. Alexis POININ-COULIN - Mme Mireille MOREL-COIANIZ procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Marie-Josee MUSSARD-POLEYA procuration à Mme Florence HOAREAU - Mme Amandine TAVEL procuration à M. Gilles HUBERT - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à Mme Annick LE TOULLEC

#### **DEPARTEMENT DE LA REUNION**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL LE PORT – LA POSSESSION Envoyé en préfecture le 06/09/2024

Reçu en préfecture le 06/09/2024

Publié le

ID : 974-249740101-20240906-2024\_098\_CC\_12-DE

#### **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2024**

<u>AFFAIRE N°2024 098 CC 12</u> : MODIFICATION DES STATUTS DE LA RÉGIE COMMUNAUTAIRE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT LA CRÉOLE

Le Président de séance expose :

## Contexte:

Une soixantaine d'agents de la régie communautaire d'eau et d'assainissement La Créole doivent régulièrement suivre des formations obligatoires de Certification d'Aptitude au Travail et Espace Confiné dite CATEC (formation initiale et recyclage).

Le coût d'une formation CATEC est de 1 200 euros. Le coût d'un recyclage est de 575 euros. L'habilitation dure 3 ans.

Compte tenu de la fermeture du seul centre de formation habilité à dispenser ce type de formation sur l'île (entreprise CNPP), de l'enjeu financier aussi bien en matière de coût de la formation des agents de La Créole et de recettes nouvelles que pourrait générer la mise en place de formations initiées par certains agents de La Créole (un agent certifié à ce jour), le Conseil d'Administration de La Créole a validé, lors de sa séance du 10 juillet 2024, la création d'une cellule formation.

# Objectif:

Dans l'objectif de former les agents de La Créole et de dispenser ce type de formation à d'autres professionnels à La Réunion, il est nécessaire de procéder à la modification des statuts de La Créole.

L'article 4-2 des statuts de La Créole (« Activités annexes ») serait ainsi complété avec l'ajout en fin de paragraphe de l'alinéa suivant :

« La Régie La Créole peut, après obtention des agréments et habilitations nécessaires, réaliser des formations, en particulier la formation de Certification d'Aptitude au Travail et Espace Confiné (CATEC) à destination de ses propres agents ou d'autres professionnels. »

Les autres dispositions restent inchangées.

A reçu un avis favorable en Commission Eau, Assainissement et GeMAPI du 23/08/2024.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 22/08/2024.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 3 ABSTENTION(S), 1 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

Envoyé en préfecture le 06/09/2024

Reçu en préfecture le 06/09/2024

Publié le

ID: 974-249740101-20240906-2024\_098\_CC\_12-DE - APPROUVER la modification des statuts de la régie communautaire d'eau et d'assainissement La Creole afin de lui permettre de former ses agents ou d'autres professionnels ;

- MODIFIER l'article 4-2 des statuts de La Créole (« Activités annexes ») avec ajout en fin de paragraphe de l'alinéa suivant :
- « La Régie La Créole peut, après obtention des agréments et habilitations nécessaires, réaliser des formations, en particulier la formation de Certification d'Aptitude au Travail et Espace Confiné (CATEC) à destination de ses propres agents ou d'autres professionnels. »
- DIRE que les autres dispositions restent inchangées ;
- AUTORISER le Président de La Créole, le Directeur de La Créole ou leur représentant à mettre en œuvre les démarches et missions en découlant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le Le Président de séance Emmanuel SERAPHIN Président